

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1933

Edition PDF du 28 novembre 2011 Les articles mis en ligne depuis DP 1932 du 21 novembre 2011

DOMAINE PUBLIC

Dans ce numéro

Les apparentements, une tactique qui fausse le scrutin proportionnel (Jean-Daniel Delley)

Ce que nous apprend l'analyse détaillée des résultats

L'effet très anticipé de l'initiative pour imposer les grosses successions (Alex Dépraz)

Un impôt fédéral pour contourner la sous-enchère fiscale intercantonale

Le coût social des naissances non désirées (Invité: Christophe Schouwey)

Une initiative populaire attaque le remboursement de l'avortement

L'utopie du Tessin au gouvernement (Federico Franchini)

La composante italophone de la Suisse, choyée mais négligée

Le grand Fribourg, agglomération fragile à géométrie incertaine (Yvette Jaggi)

Entre souverainisme cantonal et autonomie communale, les institutions helvétiques peinent à s'adapter dans la cohérence

Les apparentements, une tactique qui fausse le scrutin proportionnel

Jean-Daniel Delley • 26 novembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19061

Ce que nous apprend l'analyse détaillée des résultats

Bien qu'élu au scrutin proportionnel, le Conseil national ne reflète pas avec précision les préférences de l'électorat. En cause, l'apparentement des listes et les dimensions par trop inégales des circonscriptions – les cantons.

A titre d'exemple, Verts et socialistes ont tous deux perdu du terrain lors des dernières élections d'octobre 2011; mais les premiers ont dû céder cinq mandats alors que les seconds en ont gagné trois. Le parti bourgeois démocratique et les Vert libéraux ont obtenu un soutien très exactement égal de la part des électeurs qui s'est traduit par neuf sièges pour le premier et douze pour les seconds.

Argovie, Bâle-Ville, Schaffhouse et Zurich ont supprimé la possibilité d'apparenter les listes lors des élections cantonales. Mais au niveau fédéral, la pratique est admise par la <u>loi</u> ¹¹. Les listes apparentées participent en tant que liste unique à la première répartition des sièges. Puis, dans une seconde répartition, elles se partagent les sièges obtenus. Cette pratique permet aux petites et moyennes formations d'espérer obtenir plus qu'elles ne le pourraient en se présentant seules et aux partis importants d'optimiser leurs gains en sièges.

Deux politologues du <u>Centre</u> pour la démocratie d'Aarau 12 ont analysé l'impact des apparentements sur les résultats des dernières élections fédérales. En tête des bénéficiaires, les Verts libéraux qui n'ont pas hésité à s'apparenter tous azimuts, avec les partis bourgeois bien sûr, mais également avec les petites formations et même le PS dans les Grisons. Ils gagnent ainsi six mandats. Les autres partis profitent également de cette stratégie. Le PS gagne six sièges et en perd un, tout comme le PDC, suivis par les Verts (+4/-1) et le PLR (+3/-1). Grande perdante, l'UDC qui ne s'est apparentée que dans le canton de Vaud: huit sièges lui échappent à cause des apparentements conclus par ses adversaires. En règle générale, les deux chercheurs observent que l'apparentement profite d'abord aux grands partis, ou plus précisément à la formation la plus forte au sein

de l'apparentement. Le succès des Verts libéraux s'explique par le fait que ce nouveau parti a privilégié les apparentements avec des formations plus faibles que lui.

Même si la conjonction des listes réunit des partis le plus souvent proches sur l'axe gauche-droite, cette pratique conduit à comptabiliser des voix d'électeurs au profit d'un parti pour lequel ils n'auraient pas forcément voté. Pour garantir une égalité des chances aux petites formations, c'est au découpage des circonscriptions électorales qu'il faut s'attaquer, en adoptant au niveau fédéral le système pratiqué par Zurich (DP 1571 13): répartir les 200 sièges du Conseil national en fonction de la force des partis au niveau fédéral, puis attribuer les mandats obtenus par chaque parti aux cantons. De cette manière disparaîtraient les distorsions créées par les petits cantons dont le nombre restreint de sièges en jeu empêche le déroulement d'un scrutin vraiment proportionnel. Quitte à introduire un quorum pour éviter la multiplication des petits partis. Et les apparentements n'auraient alors plus de raison d'être.

L'effet très anticipé de l'initiative pour imposer les grosses successions

Alex Dépraz • 27 novembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19073

Un impôt fédéral pour contourner la sous-enchère fiscale intercantonale

Ruée chez les conseillers fiscaux et chez les notaires. Certains journaux alémaniques parlent même de «panique» 2 à Zurich où il serait impossible d'obtenir un rendez-vous avec le bureau du notariat (les notaires sont des fonctionnaires à Zurich) avant la fin de l'année 3. Raison de cette «peur chez les riches» 4? Non pas une mesure qui entrerait en vigueur le 1er janvier 2012 mais une initiative qui n'en est qu'au stade de la récolte de signatures.

Lancée par le parti évangélique et soutenue par l'ensemble de la gauche, cette initiative 5 vise l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions d'un taux de 20%. Pour mettre un maximum de chances de leur côté lors d'une future votation, les initiants ont prévu plusieurs cautèles: d'une part, en prévoyant que seules les successions d'un montant de plus de 2 millions de francs seront imposées; d'autre part, en affectant les deux tiers des recettes de ce nouvel impôt à une cause populaire, le renflouement des caisses de l'AVS, et en ménageant les cantons qui en percevraient le tiers.

Logiquement, l'initiative

prévoit également d'imposer les donations: à défaut, il suffirait de donner l'entier de sa fortune avant de trépasser pour échapper au fisc. Plus délicat en revanche d'éviter le même phénomène avant l'entrée en vigueur de la mesure. Le texte de l'initiative tente de le faire en prévoyant que toutes les donations faites après le 1er janvier 2012 seront prises en compte dans le calcul de la base de l'impôt.

Un éventuel impôt ne sera bien sûr dû qu'en cas d'adoption de l'initiative et pour autant que le donateur décède après l'entrée en vigueur de la mesure, prévue le 1er janvier de la deuxième année après le vote. De plus, ce n'est pas la donation mais bien la succession – qui peut entre-temps avoir fondu suite à une crise boursière ou à l'explosion d'une bulle immobilière – qui sera imposée. Contrairement à ce qu'on a pu lire, il ne s'agit donc pas d'un effet «rétroactif» au sens strict mais d'une prise en compte d'un élément passé dans le calcul du substrat de l'impôt, ce qui paraît admissible. Quoi qu'il en soit, dès lors que la date du 1er janvier 2012 serait inscrite dans la Constitution, elle ne pourrait sans doute pas être contestée 6 par la voie judiciaire.

Comme le montant de 2 millions est <u>facilement</u>

atteint 7, notamment dans les régions où les prix de l'immobilier se sont envolés, de nombreux Suisses vont recevoir de jolis cadeaux de Noël sous forme de donations en cette année 2011. Prévenir valant mieux que guérir, de nombreux professionnels ont conseillé à leurs clients de se mettre à l'abri en anticipant... l'effet anticipé de l'initiative!

Des obstacles politiques se dressent pourtant avant une éventuelle application. L'initiative devra passer l'épreuve de la double majorité pour être appliquée. Or l'impôt sur les successions n'est pas franchement populaire. La plupart des cantons, sauf Appenzell Rhodes-Intérieures, Neuchâtel et Vaud, ont supprimé l'imposition des successions en ligne directe sans susciter de résistance. Et dans le canton de $\underline{Vaud}\,{}^{_{8}}$, plus de 70% des votants avaient accepté en 2004 le principe d'un allègement de l'imposition des successions à la suite à une initiative. La partie est donc loin d'être gagnée. Durant la campagne électorale, on a d'ailleurs plus entendu la droite tirer à boulets rouges sur cette initiative que la gauche la défendre à corps et à cris.

De nombreux arguments plaident pourtant pour une réforme des règles régissant la transmission des patrimoines au décès (<u>DP 1888</u> ⁹). Celles-ci favorisent actuellement la concentration de la fortune dans les mains d'héritiers âgés. L'initiative devrait en tous les cas lancer le débat sur l'opportunité d'une révision législative des règles successorales du Code civil. vielles d'un siècle.

En cas de vote positif, ce ne sont pas les notaires mais les entreprises de pompes funèbres qui pourraient bénéficier des effets anticipés de cette initiative. Le meilleur moyen d'échapper à cet impôt sera en effet que le décès ait lieu avant son entrée en vigueur: on pourra <u>probablement</u> 10 mesure un taux de mortalité bien supérieure à la normale dans les semaines précédant l'entrée en vigueur du nouvel impôt!

Le coût social des naissances non désirées

Invité: Christophe Schouwey • 25 novembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19047

Une initiative populaire attaque le remboursement de l'avortement

Les milieux suisses opposés à l'avortement 14, ayant renoncé à convaincre les citoyens sur le fond de la question, se replient sur des arguments bassement financiers. Ils ont déposé le 4 juillet 2011 une initiative populaire fédérale 15 visant à supprimer le remboursement de l'interruption de grossesse par l'assurance de base. Ils espèrent ainsi pouvoir interdire aux femmes pauvres ce qu'ils ne peuvent interdire à toutes les femmes.

Bien que les sommes en question soient dérisoires, le débat est malheureusement lancé. A ce sujet, il est intéressant de prendre connaissance des travaux des économistes américains Steven Levitt et Stephen Dubner: ils se sont interrogés sur la baisse de la criminalité constatée aux Etats-Unis dès le début des années 1990, que personne n'avait prévue. Après avoir constaté que nombre d'explications courantes - plus grande

sévérité des peines, meilleure efficacité policière – ne sont pas confirmées statistiquement, ils arrivent à la conclusion surprenante que la cause principale du phénomène remonte à ... 1973, lorsque l'avortement devint légal dans l'ensemble des États-Unis.

Il semble bien qu'un enfant non désiré, que sa mère aurait préféré ne pas mettre au monde, a une probabilité particulièrement forte de devenir criminel. Lorsque l'avortement fut légalisé, on constata que les enfants non nés auraient eu 50% de chances de plus que la moyenne d'être pauvres et 60% de chances de plus que la moyenne de grandir dans une famille monoparentale, deux facteurs qui doublent le risque de devenir criminel, au même titre que le fait d'avoir pour mère une adolescente. Il n'est donc pas si étonnant que la criminalité ait commencé à baisser une vingtaine d'années après la légalisation de l'avortement.

Une analyse plus fine apporte

confirmation: dans les cinq États qui ont légalisé l'avortement avant 1973, soit New York, la Californie, l'Etat de Washington, Hawaï et l'Alaska, la criminalité a baissé plus tôt que dans le reste du pays. D'autre part, les États ayant connu le plus fort taux d'avortement au cours des années 70 sont ceux où la criminalité a le plus baissé au cours des années 90. Des études effectuées en Australie et au Canada sont arrivées à des conclusions semblables.

En Suisse aussi, les femmes qui font le choix douloureux de renoncer à leur enfant sont celles qui auraient le plus de peine à l'éduquer dans de bonnes conditions. Par-dessus le marché, le non-remboursement de l'interruption de grossesse pénaliserait en priorité les plus démunies d'entre elles. Les enfants nés dans de telles conditions difficiles courraient donc un risque de mal tourner largement supérieur à la movenne en plus des autres difficultés sociales liées à une naissance non forcément désirée et planifiée.

Autant dire que les soi-disant économies mises en avant par les opposants à l'avortement entraîneraient probablement des dépenses supplémentaires.

Source: Steven D. Levitt et

Stephen Dubner, <u>Freakonomics</u> ¹⁶, Folio actuel 2006, «*Où sont passés les criminels?*», pp. 172-216.

L'utopie du Tessin au gouvernement

Federico Franchini • 24 novembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19040

La composante italophone de la Suisse, choyée mais négligée

Schweiz, Suisse, Svizzera.
Selon l'article 70 17 de la
Constitution fédérale, les
langues officielles de la
Confédération sont l'allemand,
le français et l'italien. Bien
qu'on l'oublie souvent, la
langue de Dante est un
élément constitutif de notre
pays et de sa diversité
culturelle.

Une langue qui est non seulement l'idiome officiel du Tessin et de certaines régions des Grisons, mais qui est également parlée par l'importante communauté italophone présente au Nord des Alpes où elle joue aussi le rôle de *lingua franca* 18 . Par ailleurs l'italien est la langue de communication dans des secteurs tels que la construction et la restauration notamment.

L'italien est la langue parlée par 6,6% de la population résidente (2,85% dans la Suisse non italophone). Comme l'affirme Elena Maria Pandolfi, chercheuse à l'Observatoire linguistique de la Suisse italienne, l'état de santé de cet idiome officiel est

généralement bon. Bien que certains cantons aient récemment éliminé l'italien du cursus scolaire obligatoire, la langue n'est pas en danger d'extinction en Suisse. Cette minorité linguistique et culturelle est bien protégée. Le fédéralisme culturel lui permet de bénéficier par exemple de deux chaines de télévision et de trois chaînes de radio publiques. Du luxe puisque les germanophones (63,7 %) et les francophones (20,3%), ne disposent pas d'un choix plus étoffé.

Si l'état de santé de la langue italienne en Suisse ne doit pas susciter d'appréhension particulière, en tant qu'italophone et Tessinois d'autres facteurs m'inquiètent.

D'abord, la distance du pouvoir. L'absence de représentants italophones dans la politique et l'administration fédérale ainsi que dans les secteurs clé de l'économie est évidente. Une étude sur les élites de notre pays confirmerait la sous-représentation des italophones dans les lieux du pouvoir. Les chiffres publiés dernièrement par <u>L'Hebdo</u> 19 n'ont pas besoin de beaucoup de

commentaires. Parmi les 873 emplois les mieux rétribués de l'administration fédérale, seuls 3,9% sont occupés par des italophones.

Selon une directive 20 du Conseil fédéral «les départements veillent à ce qu'une représentation équitable des communautés linguistiques soit garantie dans tous les domaines d'activités de l'administration et à tous les niveaux hiérarchiques, selon leur proportion dans la population résidente de nationalité suisse». Mais sans mesures positives, ce postulat tient du vœu pieux (<u>DP 1863</u>²¹). Dans certains départements, la situation est misérable: 1,4 %d'italophones au département de l'économie, 1,1% au département de la défense. Les francophones étant également sous-représentés, il est clair que la diversité culturelle de la Suisse n'est pas assurée.

Au niveau de la représentation politique, la situation est encore plus préoccupante. Depuis le départ de Flavio Cotti en 1999, la minorité italophone n'est plus représentée au Conseil fédéral. Une situation qui

contribue à éloigner la Berne fédérale du Tessin et à alimenter les sentiments d'abandon ressenti par les Tessinois. Canton périphérique et frontalier, le Tessin semble payer plus que d'autres la difficile situation économique. Le chômage 22, bien plus élevé que la moyenne nationale, la présence de travailleurs frontaliers, les relations commerciales et politiques avec l'Italie, le trafic routier, la finalisation d'Alptransit, un tourisme en crise, voici quelques préoccupations que les autorités fédérales ne semblent pas partager particulièrement. Les victoires de la Lega et les résultats de certaines votations fédérales témoignent de ce malaise. Le moment n'est-il pas venu de réintégrer ce canton (et l'italien) dans le jeu du pouvoir fédéral?

Candidate socialiste au gouvernement, la conseillère nationale Marina Carobbio n'est pas seulement tessinoise: elle est avant tout compétente. Pourtant sa candidature ne convainc pas tout le monde. Au Tessin, la Lega 23, curieusement, ne la soutient pas. Et le parti socialiste? Si les Femmes socialistes ont exprimé leur soutien à Marina Carobbio, le groupe parlementaire ne s'est pas encore exprimé. La candidature tessinoise semble être perçue comme une entrave par les stratèges du parti, notamment par les ténors romands. On imagine difficilement que les (socialistes) romands renoncent à un ministre au nom de la solidarité avec la Suisse italienne.

Lors de l'élection du Conseil fédéral au mois de décembre, de nombreux facteurs joueront: l'ordre chronologique de l'élection, les alliances plus ou moins transparentes, l'appartenance linguistique, régionale et cantonale. Bien qu'elle puisse créer la surprise, Marina Carobbio n'est pas la favorite. Face à deux poids lourds comme Alain Berset et Pierre-Yves Maillard, Marina Carobbio n'est qu'une outsider. L'élection de la candidate italophone ne se concrétisera que suite à un déroulement imprévu de la journée du 14 décembre. On pourrait par exemple imaginer l'élection d'un deuxième candidat romand (UDC? Rime?) avant celle du successeur de Micheline Calmy-Rey.

Sauf imprévu, il ne reste donc que la voie de la réforme du gouvernement. Un Conseil fédéral de neuf membres, comme l'ancienne présidente du PS Christiane Brunner l'a proposé ²⁴ en 2003 déjà, serait la meilleure solution pour une représentation équilibrée des régions: six germanophones, deux francophones, un italophone.

Le grand Fribourg, agglomération fragile à géométrie incertaine

Yvette Jaggi • 22 novembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19032

Entre souverainisme cantonal et autonomie communale, les institutions helvétiques peinent à s'adapter dans la cohérence

Dans une Suisse où la société et l'économie bougent continuellement et en profondeur, les institutions persistent. Sauf dans deux cantons qui se distinguent: Glaris a réalisé le 1er janvier dernier la plus importante réforme territoriale de l'histoire helvétique en réduisant le nombre de collectivités locales d'une cinquantaine à trois communes politiques et Fribourg poursuit une politique encourageant les <u>fusions</u> ²⁵ de ses communes, dont l'effectif a diminué de 244 à 168 depuis l'an 2000.

En septembre 1995, le canton s'est en outre donné une <u>loi</u> <u>sur les agglomérations</u> ²⁶ sur laquelle se fonde celle du Grand Fribourg, mise progressivement en forme dès 2002 et finalement constituée le 1er juin 2008 par l'adoption des statuts 27 en votation populaire. A la majorité de 72% des votants dans les communes concernées, la ville-centre et neuf communes voisines ont opté pour une organisation comprenant un conseil et un comité d'agglomération dont les membres sont désignés au suffrage indirect. Les dernières élections ont eu lieu cet été, dans la foulée des élections communales du printemps dernier. Il a fallu s'y reprendre en plusieurs séances, signe de la méfiance persistante des communes périphériques à l'égard de la ville-centre et de certains de ses édiles.

Il

n'empêche: l'agglomération 28 se substitue aux communes dans les tâches d'intérêt régional relevant de six domaines d'activités publiques: l'aménagement du territoire, la mobilité, la protection de l'environnement, la promotion économique et touristique ainsi que celle des activités culturelles. Joli catalogue, où il manque toutefois «le grand projet mobilisateur» que l'inspirateur de la politique régionale, le socialiste John Clerc, appelle de ses vœux pour enfin voir apparaître la région qu'il avait souhaitée dans sa motion fondatrice, adoptée par le Grand Conseil en février 1991 déjà.

Mais il ne suffira pas de reprendre l'idée originelle d'un septième domaine, celui des infrastructures sportives – et culturelles? – avec, par exemple, la construction d'une piscine, pour faire du Grand Fribourg une agglomération réussie. Ni d'ailleurs pour la sortir enfin de la frustrante précarité à laquelle elle semble vouée, écartelée entre les lois sur les communes et sur les agglomérations dont les dispositions la soumettent à un régime juridique hybride, comme l'observe le préfet de la Sarine, le socialiste Carl-Alex Ridoré. Lequel dénonce la manifeste confusion des pouvoirs et une dilution des responsabilités dont il tire la nécessité de démocratiser les instances du Grand Fribourg, en premier lieu par une élection directe 29 de ses autorités.

Tout se passe comme si cette agglomération, qui a tenu à se donner une existence institutionnelle avant de tendre un dossier en forme de sébile à la Confédération, s'en trouvait injustement pénalisée. Pire, le projet de la deuxième génération, qui devrait faciliter le financement des infrastructures par une contribution fédérale, risque de n'être pas prêt à temps. De fait, le calendrier paraît extrêmement serré: la consultation publique s'est achevée à la mi-novembre et ses résultats restent à intégrer dans un document que le Conseil d'agglomération unanime devrait impérativement valider le 22 décembre prochain.

Cette règle de l'unanimité, requise pour toute décision d'importance, gêne évidemment le développement du Grand Fribourg et induit une multiplication des accords et collaborations à géométries variables, comme dans les banales associations de communes existant dans la plupart des cantons. Autre source de complications: le projet de «Fusion 2016» qui prévoyait de réunir les trois plus grandes communes de l'agglomération et trois plus modestes entités, suite à une votation qui reste provisoirement agendée pour 2013. Le cas échéant, le mariage se fera en deux phases, dont la première concernera quatre petites communes, trois villages de l'agglomération et un autre qui n'avait jamais signalé de propension au rapprochement... Et comme si cela ne suffisait pas, l'idée d'une association régionale comprenant les 36 communes du district de la Sarine refait surface sous le nom d'ARS 30 . Le préfet Ridoré agit en maître d'œuvre, soucieux de rallier toutes les collectivités à un projet sur lequel elles se disputent encore pour de classiques raisons d'argent. En cause, on retrouve sans surprise les critères, démographiques et financiers, à prendre en compte pour la détermination des contributions communales aux budgets et fonds d'investissement communs.

Sur tous les sujets, les partis apparaissent divisés. Le PS lui-même présente un large spectre de positions, entre Pierre-Alain Clément, syndic de la capitale du canton, et Erika Schnyder, sa collègue de Villars-sur-Glâne, une ville à forte croissance démographique et au taux d'endettement relativement

élevé. Evoluant vers une majorité de gauche bientôt prête à prendre la relève de la domination démocratechrétienne, le canton de Fribourg devrait trouver la force de perfectionner les outils de collaborations intercommunales et régionales dont son avenir a besoin.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

- 1. http://www.domainepublic.ch/pages/1933#
- http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Millionaere-machen-Panikgeschenke-wegendrohender-Erbschaftssteuer/story/17235295
- 3. http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/gemeinde/Erbschaftssteuer-Zuercher-Notariate-sind-ueberlastet/story/14469607
- 4. http://www.swissinfo.ch/ger/politik_schweiz /Die_Angst_der_Reichen_vor_der_Erbschaftssteuer.html?cid=31611822
- 5. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis414t.html
- 6. http://veb.ch/fileadmin/News/20110914_NZZ_Erbschafts-Initiative.pdf
- 7. http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Truegerische-Zahlen-zur-Erbschaftssteuer/story /14117669
- 8. http://www.elections.vd.ch/votelec/Frameset.htm?scrut=VDVO20040516&myURL=index.htm
- 9. http://www.domainepublic.ch/articles/15850
- 10. http://www.freakonomics.com/2010/07/15/the-estate-taxs-perverse-incentives/
- 11. http://www.admin.ch/ch/f/rs/161_1/a31.html
- 12. http://www.zdaarau.ch/de/index.php
- 13. http://www.domainepublic.ch/articles/2571
- 14. http://www.svss-uspda.ch/fr/suisse/opposants/initiative-financement.htm
- 15. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis381.html
- 16. http://www.gallimard.fr/Folio/livre.action?codeProd=A34179
- 17. http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a70.html
- 18. http://www.swissinfo.ch/fre/A_La_une/Archive /Litalien_en_Suisse:_entre_amour_et_indifference.html?cid=3582672
- 19. http://www.hebdo.ch/latins_dans_federale_le_scandale_perdure_130832_.html
- 20. http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/suisse-fed-Instruction-multilinguisme2003.htm
- 21. http://www.domainepublic.ch/articles/10338
- 22. http://www.amstat.ch/amstat/public/index.jsp?lingua=it&more=true
- $23. \ http://la1.rsi.ch/home/networks/la1/ilquotidiano?po=96286bd3-5da7-4c89-8038-5d39a246fa5d\&pos=44a3fa90-350d-4825-bcde-13e5c0140c03\&date=27.10.2011\&stream=low\#tabEdition$
- 24. http://archives.24heures.ch/VQ/LAUSANNE/-/article-2003-03-3478/neuf-conseillers-federaux-au-lieu-de-sept-c-est-ce-que-souhaite-le-conseil-des-etats-appele-hier
- 25. http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_fusions/scom_fusions.htm
- 26. http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/175
- 27. http://www.agglo-fr.ch/fileadmin/user_upload/Conseil/Statuts.pdf
- 28. http://www.agglo-fr.ch/
- 29. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/7f8907dc-5b0d-11e0-b9d5-f41fea4c20d4 /LAgglo_de_Fribourg_doit_devenir_un_vrai_parlement_r%C3%A9gional
- $30.\ http://www.lagruyere.ch/fr/le-journal/les-editions/2011/20111110/sarine.html$